Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2026

Présents : Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Esther VACHOUX - Mme Marie BAUD - Mme Maryse MICHALAK - Mr. Mickaël TISSOT - Mr. TROTTET Ludovic – M. Frédércik AESCHLIMAN- Mr. Etienne MERLIER

Absents excusés : Sylvia DUSONCHET

Absents : Mme Alexandra DUPANLOUP, M. DURET Jacky

Public : 0

1. Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Après présentation du règlement de la voirie intercommunale, le Conseil Municipal approuve le règlement et autorise Mme le Maire à signer le règlement.

3. Présentation de la modification de la délibération 2015/19 relative à l'emploi d'adjoint d'animation 2ème classe 4/35 -ème qui avait été créé pour les TAPS ; le poste sera modifié afin que l'Adjoint technique puisse accomplir des missions d'agent de bibliothèque, approbation de celle-ci qui fait l'objet d'une délibération.

4. Présentation d'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour le Collège de la Pierre aux Fées (3 élèves d'Arbusigny) pour un voyage scolaire à Paris, le Conseil approuve à l'unanimité.

5. Présentation d'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1750 € pour l'Association des Parents d'élèves d'Arbusigny pour une classe découverte, le Conseil approuve à l'unanimité.

6. Le Conseil accepte les devis suivants : Prozon (3 panneaux de signalisation de rue + 6 panneaux, 6 pannonceaux, 10 sacs de lestage de 18 kgs) 801,55 €TTC ; Les Charmes du Paysage (tonte) 4 128,00 € TTC

7. Le Conseil prend note des factures suivantes : Vachoux 1 635,71 €TTC (table cantine, tabourets, siège avec accoudoir) ; Vachoux 1 082,52 € TTC (10 chaises Ecole) ; Poncet 225 € €TTC (déblocage relevage tracteur) ; Brutelec 190,66 € (lampe salle des Fêtes) ; Hortigros 357,02 €TTC (fleurs Toussaints) ; Victor pneus 202,80 €TTC (Tracteur) ; Vidonne 2 577,66 €TTC (échange jante de roue AR, démontage/montage de pneu) ; Montant 108,60 € TTC (remise en route de la CTA salle des associations) ; Varnet 1 605,00 € HT (intervention aux Chavannes) ; Trottet Ludovic 864,00 € TTC (pose de filets à neige) : Sarl Editions évènements 325, 95 € ; Nicot 1 012 € TTC (eaux pluviales) ; Défibril 160,20 € (électrodes enfants) ; Notaire 769,78 € (frais ORE syndicat de Rivières

des Usses ; Hot Clean 552 € (filtres, gaine, contrôle moteur, nettoyage extraction de cuisine) ; Zep 979,72 € (divers produits).

8. Informations diverses :

   Demande d'un particulier concernant une vente éventuelle de la parcelle communale « Vorzi Sud », le Conseil décide de proposer un prix de 160€ le m² (terrain de 580 m² situé en zone constructible de PLU)

Intervenants :

Urbanisme : Marie BAUD (Urbanisme)

En application de l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal est arrêté et approuvé par le Conseil municipal au cours d'une séance suivante et publié et conservé dans les conditions légales.

Mickaël TISSOT	Régine REMILLON
Secrétaire de séance	Maire